

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 juin 2014

BIODIVERSITÉ - (N° 1847)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N ° CD221

présenté par
Mme Gaillard, rapporteure

ARTICLE 9

À la troisième phrase de l'alinéa 46, supprimer les mots :

" Sous réserve des dispositions du 1° " (*le reste sans changement*).

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence, cette division étant inscrite dans le dispositif du projet de loi.